



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023 ;

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : portugais est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Joao Carlos Vitorino PEREIRA
Maître de conférences des universités

Académie de LYON

Vice-Présidente

Mme Olinda PIRES
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Thomas CAILLIEZ
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Marie-Madeleine FERREIRA-CHARTIER
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Isabelle LEITE TEIXEIRA
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de VERSAILLES

M. Gonçalo PLACIDO CORDEIRO
Maître de conférences des universités

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU